



## Note d'orientation

### **Candidatures aux postes de Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général et d'Envoyé(e) dans les missions des Nations Unies**

à  
candidatures de 2024. Cette campagne, également menée en 2017, 2019 et 2021, vise à faire progresser la parité des sexes et la diversité géographique au plus haut niveau des missions des Nations Unies.

#### *Directives relatives aux candidatures*

#### **Qui peut proposer des candidatures ?**

Les États Membres, les organisations régionales, internationales et non gouvernementales, ainsi que les peuvent proposer des  
candidatures.

Les États Membres **au maximum quatre**  
**personnes**, dont au moins la moitié sont des femmes.

Les États Membres peuvent désigner **un(e) candidat(e) supplémentaire** (de nationalité tierce) issu(e) d'une région sous-représentée afin de favoriser la réalisation des objectifs de cette campagne





A

concernant les femmes et la paix et la sécurité, tant sur le lieu de travail que dans le cadre de l'exécution du mandat ;

Ayant démontré une capacité à travailler dans une équipe multiculturelle, notamment en encourageant la diversité en créant un environnement de travail inclusif, fondé sur la dignité et le respect de tous les membres du personnel, indépendamment de tout aspect de leur identité ;

;

Ayant une bonne connaissance du système des Nations Unies, notamment du contexte et de la problématique propres aux opérations de maintien de la paix, aux missions politiques et de développement, ainsi que des objectifs de développement durable ;

la connaissance de l'organisation des Nations Unies. La maîtrise de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit, est exigée pour tous les

postes des missions des Nations Unies, en tenant compte des zones de déploiement des



à des activités extérieures, y compris politiques, de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant

gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération ni don quelconques (art. 1.2 j) du Statut du personnel). Les cadres supérieur(e)s sont tenu(e)s de signaler sans délai à

écouler de telles

4.7 a) du Règlement du personnel).

amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts

### ***Avis important***

appel à candidatures est une initiative de sensibilisation limitée dans le temps visant à identifier des candidat(e)s dont les profils sont adaptés à des postes de Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du

dans des missions et bureaux de pays. Le Vivier de talents pour les postes de haute direction, pour

de direction au niveau de Secrétaire général(e) adjoint(e) et de Sous-Secrétaire général(e) dans

de direction des organismes, des fonds et des programmes). Les candidat(e)s au Vivier de talents pour les postes de haute direction ne sont pas automatiquement pris(es) en compte dans le vivier de candidat(e)s potentiel(le)s aux postes de Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secré

a

